



**FLASH  
SPECIAL**

## **Prime de Partage de Valeur 400€ nets pour tous !**

Cette prime sera distribuée (*pro ratée* en fonction des absences et des contrats type temps partiel) à tous les collaborateurs (sauf cadres dirigeants).

Elle concernera les salariés présents dans les effectifs au 30 juin et sera versée au mois d'août (paye du mois de juillet).

Cette prime n'est pas imposable (mêmes règles que la prime *PEPA*)

Toutes les informations complémentaires seront données lors du CSE du 16 mars, nous reviendrons vers vous dans notre compte rendu comme à l'habitude.

L'information c'est ici 😊

**Pour rappel vos interlocuteurs syndicaux CAT DGE**

Pascal Gaire 0612891613 - Pascal D'Arienzo 0682903872 - Thierry Dancé 0633907657 - Jérôme Bernardi 0616352109